



Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 11 août 2020 à 20 h, à laquelle étaient présents Mme Annie Lussier, MM. Daniel Racette, Marc Gaudreau, Alain Dumouchel et Alain Poissant.

M. Gaétan Boulerice était absent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. La directrice générale Mme Catherine Rochefort, et Mme Lise Lavigne consultante en gestion municipale étaient présentes. La séance débute à 20 h 18.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
6. Dépôt de la correspondance du mois

7. LÉGISLATION

- 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020

8. FINANCES ET ADMINISTRATION

- 8.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
- 8.2 Fonds Régions et Ruralité – Volet 2
- 8.3 Reprise du calcul des intérêts sur les sommes dues des comptes de taxes
- 8.4 Entente – Consultante en gestion municipale
- 8.5 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses 2019-2020 au 31 mai 2020
- 8.6 Nomination du Maire suppléant pour l'année 2020

9. GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

- 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller M. Daniel Racette

10. GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller M. Gaétan Boulerice
- 10.2 Entente prêt pompe-incendie Régie intermunicipale Saint-Constant et Sainte-Catherine
- 10.3 Achat de bornes 911 – Spectralité / Signoplus
- 10.4 Convention de location d'équipement – Mazout et Propane Beauchemin

11. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

- 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier – Le conseiller M. Alain Dumouchel
- 11.2 Formation « Signaleur Routier » de l'association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « Affaires Municipales »

12. GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

- 12.1 Comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier

13. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 13.1 Responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau
- 13.2 Approbation de l'orientation préliminaire concernant le dossier de demande à portée collective déposée par la MRC des Jardins-de-Napierville (dossier numéro 383503 et 413867)



14. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 14.1 Comité de la gestion de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Mme Annie Lussier
- 14.2 Demande d'aide financière de l'organisme *Apprendre en coeur*
- 14.3 Addendum à la Convention d'affiliation au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc.

15. GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD

- 15.1 Responsable de la gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

16. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 16.1 Responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le Président M. Gaétan Boulerice
- 16.2 Suspension disciplinaire sans traitement de l'employé 13-0016

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. VARIA

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

4. 20-08-108 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 août 2020, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

7. LÉGISLATION

7.1 – 20-08-109 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 202.1 du Code municipal autorise la secrétaire-trésorière à modifier un procès-verbal pour y corriger une erreur évidente ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 7 juillet 2020 la résolution « *relativement à l'entente de règlement, transaction et transfert de la propriété les loisirs de Saint-Édouard de Napierville du lot 6 073 572 du cadastre du Québec* » a été présentée sous le numéro 20-07-106, alors qu'elle aurait dû être présentée sous le numéro 20-07-105 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 avec la correction de numérotation et d'adopter le procès-verbal tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

8. FINANCES ET ADMINISTRATION

8.1 - 20-08-110 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 2017-282 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;



IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 249 187.32 \$ ET que ce rapport soit classé sous le numéro **2020-08** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

8.2 - 20-08-111 - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE le *Fonds Régions et Ruralité – Volet 2* tel que géré par la MRC des Jardins-de-Napierville inclut une enveloppe municipale locale dans le cadre du programme *Soutien au développement rural (projets municipaux locaux)* ;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe municipale locale, pour 2020, est de 20 000 \$ par municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' il est possible pour la municipalité de cumuler ses enveloppes municipales locales jusqu'au 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de ne pas engager son enveloppe municipale locale pour l'année en cours ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière date de dépôt de projets de l'année tenue par la MRC, les municipalités qui souhaitent conserver leur enveloppe annuelle pour une utilisation ultérieure, doivent adopter une résolution à cet effet et la transmettre à la MRC des Jardins-de-Napierville à la date prévue pour le dépôt de projet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ QUE la municipalité de Saint-Édouard confirme son intention de cumuler son enveloppe municipale locale 2020 aux fins d'une utilisation ultérieure;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville, au plus tard le 16 septembre 2020.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

8.3 - 20-08-112 – REPRISE DU CALCUL DES INTERETS SUR LES SOMMES DUES DES COMPTES DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif à la taxation de l'année financière 2020 portant le numéro 2020-303 prévoit un délai de grâce ou une exemption d'intérêts de sept (7) jours calendrier pour chaque date de versements ;

CONSIDÉRANT les dates des versements des taxes suivantes : 19 mars, 13 mai, 14 juillet et 16 septembre ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal permet à une municipalité, par résolution, de modifier le taux d'intérêt applicable sur les arrérages de taxes pour le reste de l'année à courir et ce, autant de fois qu'elle le juge opportun. Une municipalité peut donc faire cette modification pendant une période déterminée ;

CONSIDÉRANT la résolution 20-04-050 autorisant la suspension du calcul des intérêts ;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux ont été fermés au public, dû à la pandémie de COVID-19, à partir du 16 mars 2020, mais que ceux-ci sont réouverts sur rendez-vous depuis le 6 juillet 2020 ;

IL EST PROPOSÉ DE REPRENDRE le calcul des intérêts à partir du 16 septembre 2020 sur toutes les sommes dues des comptes de taxes pour l'année 2020 et les années antérieures. Un communiqué sera transmis aux citoyens pour les informer et des états de comptes seront préparés et postés dans la semaine suivante aux citoyens ayant des sommes passées dues.



Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

8.4 - 20-08-113 - ENTENTE - CONSULTANTE EN GESTION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la résolution 20-05-066 retenant les services de Madame Lise Lavigne, à titre de consultante en gestion municipale ;

CONSIDÉRANT la résolution 20-07-100 nommant Madame Catherine Rochefort au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a besoin d'aide dans divers dossiers ;

IL EST PROPOSÉ DE RETENIR les services de Madame Lise Lavigne, à titre de consultante en gestion municipale jusqu'au 4 septembre 2020, conformément à l'entente convenue avec elle et signée le 1^{er} mai 2020.

Ces honoraires seront financés par un montant de 18 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non-affecté et le solde sera financé par le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

8.5 - 20-08-114 - DEPOT DES ETATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DEPENSES 2019-2020 AU 31 MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.3 du Code municipal mentionne que le conseil peut requérir le secrétaire-trésorier, en tout temps durant l'année, de rendre un compte détaillé des revenus et dépenses de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier doit déposer deux états comparatifs, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande de faire l'exercice supplémentaire d'un dépôt de ces deux états comparatifs durant le premier semestre de l'exercice financier en cours pour permettre des ajustements budgétaires s'il y a lieu ;

CONSIDÉRANT QUE le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposent alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

II EST PROPOSÉ DE DÉPOSER les états comparatifs des revenus et dépenses 2019-2020 au 31 mai 2020, **ET QUE** le rapport soit classé sous le numéro **2020-08** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

8.6 - 20-08-115 - NOMINATION DU MAIRE SUPPLEANT POUR L'ANNEE 2020

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER Monsieur Gaétan Boulerice à titre de maire suppléant pour l'année 2020, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020.



En vertu de l'article 116 du Code municipal et du *Règlement municipal 2016-273*, le maire suppléant aura en l'absence du maire, ou pendant la vacance de cette charge, à remplir les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

QUE le maire suppléant soit autorisé à signer les chèques et effets bancaires de la Municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

9. GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

9.1 Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette

- Rien de spécial à signaler.

10. GESTION DE LA SECURITE PUBLIQUE

10.1 Rapport du responsable de la sécurité publique - Le conseiller M. Gaétan Boulerice

- Rien de spécial à signaler.

10.2 - 20-08-116 - ENTENTE PRÊT POMPE-PORTATIVE INCENDIE RÉGIE INTERMUNICIPALE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT QUE la pompe-portative incendie du Service Incendie, n'est plus fonctionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine consent à nous prêter une pompe-portative au coût de 100 \$ annuellement, et ce pour la période d'un an débutant en août 2020 ;

IL EST RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Édouard l'entente relative à un prêt d'équipement entre la Régie intermunicipale incendie de Saint-Constant et la Municipalité de Saint-Édouard.

QUE le l'Entente fasse partie intégrante de cette résolution et **QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

10.3 - 20-08-117 – ACHAT DE BORNES 911 - SPECTRALITÉ / SIGNOPLUS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard désire installer des bornes 911 dans le secteur rural de la Municipalité afin de faciliter le repérage des adresses civiques lors d'intervention d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de trois (3) fournisseurs ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU d'autoriser le Directeur des Incendies, à procéder à l'achat de bornes 911 selon la soumission SC 31585 auprès de Spectralite / Signoplus au coût de 16 824.00 \$ plus les taxes applicables, incluant l'installation.

Le montant net de taxes de 17 663.10 \$ sera financée de la façon suivante :

- ✓ 5 801.32 \$ provenant du revenu reporté de la subvention 911
- ✓ 11 861.78 \$ sera financé par le fonds d'urgence.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	



10.4 - 20-08-118 – CONVENTION DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT – MAZOUT ET PROPANE BEAUCHEMIN

IL EST RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, à signer la convention de location d'équipement de gaz propane et/ou de carburant pétrolier auprès de l'entreprise Mazout et Propane Beauchemin.

QUE le l'Entente fasse partie intégrante de cette résolution et **QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

11. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

11.1 Rapport du responsable du réseau routier - Le conseiller M. Alain Dumouchel

➤ Rien de spécial à signaler.

11.2 - 20-08-119 - FORMATION « SIGNALÉUR ROUTIER » DE L'ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR « AFFAIRES MUNICIPALES »

CONSIDÉRANT QUE le Manuel de l'employé stipule que « La formation continue est un levier pour le développement de l'organisation municipale. L'employeur favorise le développement des compétences par la combinaison de formations internes et externes en concordance avec la description de tâches du poste occupé par l'employé et les besoins organisationnels. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « affaires municipales » offre une formation de « signaleur routier avec attestation » et qu'il est nécessaire que MM Chad Whittaker et Tommy Lussier suivent cette formation ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est obligatoire selon l'article 10.3.2 du *Code de sécurité pour les travaux de construction* lorsque les employés font et surveillent des travaux routiers dans le cadre de leurs fonctions pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation d'une durée de 4 heures est de 70 \$ par employé pour un total de 140 \$ plus taxes;

IL EST RECOMMANDÉ D'ENTERINER l'inscription de MM Chad Whittaker et Tommy Lussier à la formation « signaleur routier avec attestation » pour un montant total de 140 \$ plus les taxes **QUE** les frais encourus pour l'activité tel que l'hébergement, le déplacement et les repas soient payés sur présentation des pièces justificatives **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

12. GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

12.1 Rapport du responsable du comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier

➤ Rien de spécial à signaler.

13. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13.1 Rapport du responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau

➤ Rien de spécial à signaler.



13.2 – 20-08-120 - APPROBATION DE L'ORIENTATION PRELIMINAIRE CONCERNANT LE DOSSIER DE DEMANDE A PORTEE COLLECTIVE DEPOSEE PAR LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE (DOSSIER NUMERO 383503 ET 413867)

CONSIDÉRANT la demande à portée collective (article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) déposée par la MRC des Jardins-de-Napierville à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

CONSIDÉRANT que cette demande a fait l'objet de négociations auprès des différents représentants concernés, soit l'UPA, les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville et la Commission de protection du territoire agricole du Québec et qu'un consensus a été établi sur le résultat de ladite demande ;

CONSIDÉRANT que la Commission a déposé son orientation préliminaire au dossier numéro 383503 et 413867 et que, pour rendre une décision, elle doit obtenir notamment l'acceptation de la MRC, des municipalités concernées et de l'UPA ;

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Édouard accepte l'orientation préliminaire (article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) dossier numéro 383503 et 413867 tel que déposé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec en date du 8 juillet 2020.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

14. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

14.1 Rapport du responsable de la gestion de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Mme Annie Lussier

➤ Rien de spécial à signaler.

14.2 - 20-08-121 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME APPRENDRE EN COEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière dans le cadre d'une activité de levée de fond ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre des services à plus de 200 familles de notre région ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la demande de l'organisme Apprendre en coeur pour un montant de 100 \$ et **DE PAYER** cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

14.3 - 20-08-122 – ADDENDUM À LA CONVENTION D'AFFILIATION AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA MONTRÉGIE INC.

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une convention pour son affiliation avec le CRSBP Montérégie le 21 septembre 1995 ;

ATTENDU QUE le CRSBP Montérégie veut mettre en place un service de paiement à distance des différents frais qu'ont à payer les usagers des bibliothèques de ses municipalités membres et dont les données font partie de la banque de données principale du CRSBP Montérégie ;

ATTENDU QUE le CRSBP Montérégie ne facturera pas de frais supplémentaires à la Municipalité pour l'ajout de ce service ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Édouard autorise le CRSBP Montérégie à recevoir les frais payés par les abonnés de la bibliothèque de la Municipalité de manière centralisée via Paypal dont le



paiement a été effectué par carte de crédit ou carte de débit. Il est de plus résolu d'autoriser le CRSBP à configurer le service de paiement des frais à distance pour la bibliothèque de la Municipalité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le Maire ou le Maire suppléant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'addendum à la convention d'affiliation au centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

15. GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD

15.1 Rapport du responsable de la gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

➤ Rien de spécial à signaler.

16. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

16.1 Rapport du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le président M. Gaétan Boulerice.

À 20 h 35, M. le conseiller Daniel Racette se retire de la séance ordinaire.

16.2 - 20-08-123 – SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS TRAITEMENT DE L'EMPLOYÉ 13-0016

CONSIDÉRANT la présentation des faits par la Direction Générale ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale relativement à l'imposition d'une suspension disciplinaire de deux (2) journées sans solde les 6 et 7 août 2020 de l'employé 13-0016 ;

EN CONSÉQUENCE il est résolu **QUE** le Conseil municipal entérine la décision de la directrice générale, donnant lieu à une suspension disciplinaire de deux (2) journées sans solde les 6 et 7 août 2020 de l'employé 13-0016.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	A	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

À 20 h 40, M. le conseiller Daniel Racette reprend son siège à la séance ordinaire.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. VARIA

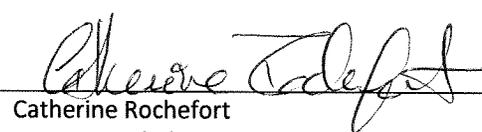
19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

19.1 - 20-08-124 - LEVEE DE L'ASSEMBLEE

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20 h 54

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	


 Ronald Lécuyer
 Maire


 Catherine Rochefort
 Directrice générale et secrétaire-trésorière